

TELECOMS : les anciens salariés de Remade gagnent aux prud'hommes

Dans son jugement rendu lundi 20 novembre, le Conseil des prud'hommes d'Avranches a donné gain de cause aux 82 anciens salariés de l'entreprise de reconditionnement de smartphones [REMADE](#) / T : 02.33.89.83.43 (siège à Poilley). Pour rappel, les plaignants avaient contesté leur licenciement économique lors de la liquidation judiciaire de l'entreprise en 2020 et obtiennent ainsi plus de 700 000 euros d'indemnités qui s'échelonneront de 1 500 euros à plus de 24 000 euros. Ces indemnités seront versées par l'association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS). Une procédure au pénal est toujours en cours.